

COMPTE-RENDU DE SEANCE

Nombre de conseillers

Présents : 10  
Votants : 10  
Date de la convocation :  
05/02/2011  
Date d'affichage : 12/02/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze février, le Conseil Municipal de Vanne, s'est réuni, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Joël MONGIN, Maire.

Présents : M. MONGIN Joël, Mme LE QUERE Martine, Mme Cynthia COLOMBIANO, Mme Catherine LAMBLIN, Mme Patricia MAZET, M. Michel BOURGEOIS, M. Gilbert LEFFOND, M. Frédéric LAVILLE, M. Bastien CHARPIOT.

Absente excusée : Mme PERRON Virginie

Secrétaire de séance : M. Bastien CHARPIOT

**ORDRE DU JOUR :**

- \* Désignation du secrétaire de séance,
- \* Présentation du procès-verbal de la dernière séance,
- \* Délibération ouverture ¼ crédits budgétaires en investissement,
- \* Fonds de concours voirie,
- \* Renouvellement convention SPA,
- \* Vote RPQS 2019,
- \* Suivi analytique captage SDAGE (devis Chambre Agriculture),
- \* Annulation d'un point de la délibération du 14/08/2014 relatif à la mise aux normes des logements rue des Fontenelles (suite au nouveau rapport hydrogéologue)
- \* Questions et informations diverses.

**Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021**

|              |                                      |
|--------------|--------------------------------------|
| Chapitre 20  | 1 000 x 25 % = 250.00 €              |
| Chapitre 204 | 11 000 x 25 % = 2 750.00 €           |
| Chapitre 21  | 55 038.36 x 25% = 13 759.59 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>67 038.36 x 25% = 16 759.59 €</b> |

La limite de **16 759.59 €** correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2021.

**Autorisation d'engagement des crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021 EAU**

|              |                                    |
|--------------|------------------------------------|
| Chapitre 21  | 9 691.92 x 25% = 2 422.98 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>9 691.92 x 25% = 2 422.98 €</b> |

La limite de **2 422.98 €** correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2021 - SERVICE EAU.

**Adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Haute-Saône**

Le Conseil, après en avoir délibéré décide de renouveler l'adhésion au service de Médecine Préventive du CDG de Haute-Saône,

**Renouvellement convention SPA de Gray**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de renouveler la convention de fourrière signée avec la Société Protectrice des Animaux de GRAY et de Haute-Saône (SPA de Gray), route de Besançon 70100 GRAY, arrivée à expiration au 31 décembre 2020.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable // RPQS 2019**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de valider le RPQS 2019.

**Contrat de prestation via CC4R- Chambre d'Agriculture**

Le Maire présente au conseil municipal le devis relatif au contrat de prestation pour Communauté de Communes « Recherche de solutions techniques pour respecter les prescriptions du projet de DUP et élaboration du Plan d'Action Agricole », de la Chambre d'Agriculture. Coût de l'étude : 8 618.00 euros HT, soit 10 341.60 euros TTC. Vote : 08 voix pour – 02 abstentions – 0 contre

**Travaux sylvicoles ONF - DEC-21-842055-00409961 / 16672**

Le Maire présente au conseil municipal le devis DEC-21-842055-00409961 / 16672 de l'ONF, relatif à la programmation des travaux sylvicoles 2021, dans la parcelle 31 rl Montant du devis : 2312.50 HT, soit 2543.75 € TTC. Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité



### Don d'un chêne pour la reconstruction de Notre-Dame Paris

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 12 novembre 2020, il a été convenu que la commune participe à la reconstruction de Notre-Dame en faisant don d'un chêne. Il expose les conditions précisées par l'ONF.

Vote : 01 voix pour – 02 abstentions – 07 voix contre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **refuse**, aux vues des circonstances, la donation d'un arbre pour la réfection de Notre-Dame.

### Désignation suppléant SIED 70

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 25 mai 2020, M. Frédéric LAVILLE a été désigné Titulaire pour siéger aux commissions du SIED 70. Il convient de nommer un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, désigne M. Xavier GROSJEAN, suppléant SIED 70.

### Suivi analytique 2021, captage de vanne

La prestation de la FREDON Bourgogne Franche-Comté porterait sur :

- Compilation des données 2020 potentiellement manquantes et résultats 2021,
- Interprétation des analyses et mises à jour du rapport de bilan de la qualité de l'eau 2021,
- Réalisation de 2 prélèvements « ciblés »,
- Participation de la FREDON au comité de pilotage annuel.

Soit un coût total de 1885€ HT/ 2 262 €TTC

- RESTE A CHARGE (soit 565.50€HT/ 678.60€TTC) après subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse

Le conseil municipal accepte ce reste à charge

### Annulation d'un point de la délibération du 14 août 2014

Le maire présente au conseil municipal le dernier rapport établi en juillet 2020 par M. Jacquemin, l'hydrogéologue agréé, et présentant les nouvelles délimitations des périmètres de protection. La parcelle ZD5 étant maintenue dans le périmètre de protection éloignée, le paragraphe de la délibération du 14 août 2014 concernant le rejet des eaux usées de la rue des Fontenelles dans cette parcelle n'a plus lieu d'être.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'annulation de ce paragraphe.

## Délibérations votées par le Conseil Municipal.

### Questions et informations diverses

- Délais affouage : abattage et façonnage 30 juin 2021, débardage 30 septembre 2021
- Information concernant la location du logement du 16 Grande Rue à un couple avec 3 enfants en bas âge
- La préfecture refusant la participation de la commune à moitié du coût du contrôle SPANC, alors que cela avait été accepté en 2002, la commune essaie de trouver une solution.

Séance levée à 21h50

Le Maire, Joël MONGIN

